

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les
mains très
régulièrement



Tousser ou
éternuer dans
son coude
ou dans un
mouchoir



Utiliser des
mouchoirs à
usage unique

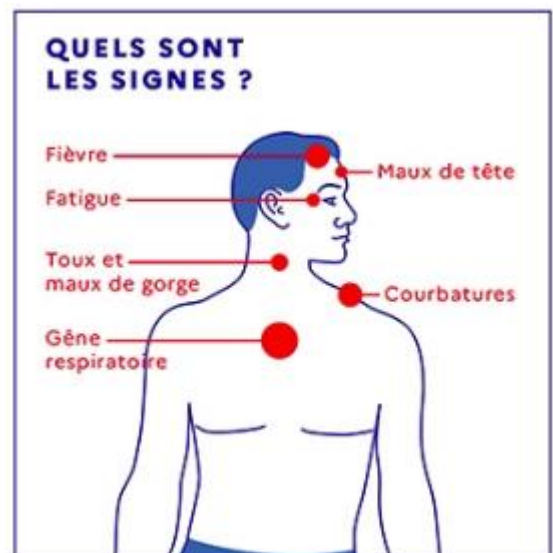


Saluer sans
se serrer
la main,
éviter les
embrassades

SERVICES MUNICIPAUX FERMÉS

Et ce jusqu'à nouvel ordre. Une permanence téléphonique est assurée les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 9 h à 12h au **01 64 02 26 17**. Vous pouvez également adresser votre demande à l'adresse email : helene.baumann@conches-sur-gondaire.fr
Seuls les actes de décès sont assurés.

SI J'AI DES SYMPTÔMES...



...je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le **SAMU- Centre 15**.

VOS CONTACTS EN MAIRIE

Suite au report de l'installation du conseil municipal pour la liste élue au 1er tour, Frédéric NION, maire et ses quatre adjoints (Dominique MARMETH, Jean PINEAU, Isabelle THOMAS et Olivier PAUPE) voient leur mandat prolongé du 15 mars au 15 mai 2020. En cas de besoin, vous pouvez contacter :

- 📞 Frédéric NION : 06 62 13 60 21
- 📞 Isabelle THOMAS : 06 70 10 64 60

NUMÉRO VERT

Pour répondre à vos questions sur le Coronavirus COVID-19 en permanence, 24h/24 et 7j/7. Attention, la plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux.



LE SUIVI DE LA POPULATION

Pour être contacté par la commune pendant la crise sanitaire, nous vous remercions de bien vouloir **envoyer vos coordonnées** (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et email) à l'adresse email : helene.baumann@conches-sur-gondaire.fr

GARDE DES ENFANTS

Le dispositif de garde et d'accueil des enfants dont les parents exercent une profession prioritaire est élargi :

- les professionnels de santé libéraux ;
- les personnels des établissements de santé ;
- les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- les personnels et agents des services de l'Etat chargés de la gestion de l'épidémie.

Si vous êtes concernés, contactez-nous.

LE CONFINEMENT

Il a été mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du 17 mars à 12h00, pour quinze jours minimum. Il sera vraisemblablement durci.

Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation mise à jour le 20 mars pour des :

- déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés ;
- déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur gouvernement.fr) ;
- déplacements pour motif de santé ;
- déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants ;
- déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie ;
- déplacements résultant d'une convocation émanant d'une juridiction administrative ou de l'autorité judiciaire ;
- déplacements aux seules fins de participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative et dans les conditions qu'elle précise ;

Les infractions à ces règles seront sanctionnées d'une amende de 135 euros.

MÉDICAMENTS LIVRÉS

Pour éviter la propagation du Covid19, la pharmacie du Laurençon modifie son fonctionnement. A compter du jeudi 26 mars, **la pharmacie accueillera du public uniquement le matin, entre 9h et 13h, du lundi au samedi.**

L'après-midi, la pharmacie sera fermée au public mais **le pharmacien livrera vos médicaments** à domicile entre 15h et 18h, du lundi au vendredi.

Si vous souhaitez bénéficier de la livraison à domicile, vous pouvez transmettre, à la pharmacie du Laurençon, vos ordonnances ou demandes **avant midi**, par téléphone, mail ou fax. Vos médicaments seront livrés chez vous le lendemain.

☎ 01 64 02 37 97 ou Fax : 09 700 656 22
pharmaciedulaurencon@orange.fr

2 DOCUMENTS INDISPENSABLES

Deux documents nécessaires pour circuler disponibles sur le site Internet du Gouvernement :

- **l'attestation individuelle**, à télécharger ou à reproduire sur papier libre. Elle doit être remplie pour chaque déplacement non professionnel ;
- **l'attestation de l'employeur**, au format PDF qui est valable pendant toute la durée des mesures de confinement et n'a donc pas à être renouvelée tous les jours.

Des attestations de déplacement dérogatoire ont été photocopiées et déposées dans une pochette rouge à la porte de la mairie. **Servez-vous !**

L'ACTION COMMUNALE

- Permanences téléphoniques pour les administrés
- Agents communaux placés en autorisation spéciale d'absence
- Mobilisation des agents périscolaires pour la garde d'urgence d'enfants
- Don de 150 masques chirurgicaux au cabinet médical
- Don de gel hydroalcoolique à la pharmacie, au cabinet médical et à la maison de retraite Le Clos des Cèdres
- Suivi téléphonique de la population
- Portage des courses d'alimentation (sur rendez-vous)
- Impression des devoirs et leçons pour les parents non dotés d'informatique (sur rendez-vous)

COLLECTE DES DÉCHETS

Toutes les collectes sont pour l'instant maintenues selon le calendrier habituel mais peuvent être perturbées à tout moment. Avant de sortir votre bac, pensez à vérifier sur le site du SIETREM et la page Facebook les dernières informations mises à jour.

DESSINER POUR SOUTENIR

Photographiez-vous avec vos photos avec vos dessins, poèmes et lettres en soutien aux personnels soignants de l'hôpital de Jossigny et les résidents de l'EHPAD Le Clos des Cèdres ; nous les diffuserons sur Facebook.

UN CENTRE AMBULATOIRE

Les professionnels de santé des territoires de Marne et Gondoire Agglo et du Val d'Europe agglomération s'organisent activement pour prendre en charge l'épidémie de COVID qui s'étend sur l'île de France.

A partir du lundi 23 mars, un centre ambulatoire COVID sera opérationnel et un numéro de téléphone unique pour réguler en ville les patients suspects de COVID :

☎ **NUMÉRO UNIQUE : 01.60.07.89.40**